

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 23 novembre 2018

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 14, 15, 16 et 19 novembre 2018

2018 DJS 266 Subvention (50.000 euros) et avenant à la convention pluriannuelle d'objectifs avec le Comité Départemental Olympique et Sportif de Paris.

M. Jean-François MARTINS, rapporteur

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération en date du 30 octobre 2018 par lequel Mme la Maire de Paris lui propose l'attribution d'une subvention au Comité Départemental Olympique et Sportif de Paris (CDOSP) et l'autorise à signer un avenant à la convention pluriannuelle d'objectifs;

Sur le rapport présenté par M. Jean-François MARTINS au nom de la 7^e Commission.

Délibère :

Article 1 : Mme La Maire de Paris est autorisée à signer l'avenant n°1 à la convention pluriannuelle d'objectifs ci-jointe prévoyant l'attribution d'une subvention, pour la saison 2018-2019, visée à l'article 2 et les conditions de ce soutien.

Article 2 : Une subvention d'un montant de 50.000 euros au titre du fonctionnement annuel est attribuée au Comité Départemental Olympique et Sportif de Paris (CDOSP), (n°18668 / 2018_08413) 32, rue Rottembourg (12^e).

Article 3 : La dépense correspondante, d'un montant total de 50.000 euros sera imputée sur la fonction 3, rubrique élémentaire 3262, destination 3260007, nature budgétaire 65-65748-D du budget de fonctionnement de la Ville de Paris de 2018 et suivants, sous réserve de la décision de financement.

La Maire de Paris,

A handwritten signature in blue ink, reading "Anne Hidalgo".

Anne HIDALGO